



Compte-rendu du comité de pilotage Plan Alimentaire Territorial n°1

Vendredi 17 Décembre 2021 – 15/17h

*Salle du Conseil communautaire
Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon*

Présent.e.s :

REVEL Denis - Sous-préfet du canton de Barcelonnette

FORTOUL Jacques - Maire de la commune de Jausiers

OCCELLI Chloé - 2^{ème} adjointe au maire

ROBIDOU Alain - Conseiller municipal

DELORME Caroline - Conseillère municipale

TRON Jean-Michel - Maire d'Ubaye-Serre-Ponçon et conseiller départemental

CANITROT Pierre-Noël – Chef du pôle alimentation à la DRAAF

FINEL Laurence - Service agriculture et forêt à la région PACA

HAUSER Sabine - Responsable de pôle à la Chambre d'Agriculture

TOUBERT Géraud - Chef du service économie agricole de la DDT

DELNORD Elisabeth - Service économie agricole de la DDT

DUNAND Audrey - Attachée de direction à la CCVUSP

PLANTIER Marc - Chef de service assainissement à la CCVUSP

RICCI-LUCCHI Florence - Secrétaire générale de la Sous-Préfecture de Barcelonnette

DUPUY Matthias - Chargé de mission à la commune de Jausiers

Ordre du jour

- Introduction : portrait de territoire et présentation du PAT de Jausiers
- Diagnostic agricole et alimentaire
- Pistes d'actions
- Questions diverses

Compte-rendu

M. FORTOUL, maire de la commune de Jausiers, introduit la réunion en remerciant les personnes présentes. Il rappelle ensuite l'importance du Plan Alimentaire Territorial qui va permettre la création d'un cadre stratégique pour mener des actions en faveur de l'agriculture et de l'alimentation sur la commune.

M. REVEL, sous-préfet du canton de Barcelonnette, se réjouit que la commune de Jausiers se soit engagée dans cette démarche.

M. DUPUY commence la présentation (voir diaporama correspondant).

1. Introduction : portrait de territoire et présentation du PAT de Jausiers

M. DUPUY débute par une présentation rapide des données démographiques et socio-économiques du territoire.

Il évoque les raisons pour laquelle la commune de Jausiers a décidé de s'engager dans un Plan Alimentaire Territorial :

- La commune de Jausiers dispose d'une longue histoire agricole ou jadis l'agriculture était essentiellement de subsistance.
- Le territoire est façonné par l'agriculture, notamment avec des interactions entre espace d'altitude et plaine (parcours d'intersaison, estive).
- La commune de Jausiers s'inscrit depuis plusieurs années dans une démarche active en matière d'alimentation durable, notamment à destination de la jeunesse : Jardins pédagogiques à la maison des jeunes, éco-jardin à la crèche etc.

Une maison des produits de pays est également présente sur la commune de Jausiers

La constitution d'un PAT va permettre de conforter les actions déjà en place et d'aider la commune de Jausiers à disposer d'un cadre stratégique pour mettre en place d'autres actions en faveur de l'agriculture et de l'alimentation.

Le PAT de Jausiers a été lauréat de l'appel à projet 2020-2021 du Programme National pour l'alimentation avec une subvention à hauteur de 70 000 euros.

L'objectif du PAT de Jausiers est d'enclencher une dynamique autour de l'agriculture et de l'alimentation à l'échelle de la Vallée de l'Ubaye.

Concrètement, comment se déroule l'élaboration du PAT de Jausiers ?

- De Mai à Septembre 2021, réalisation du diagnostic agricole et alimentaire.
- De Octobre à Mars 2022, les prochaines étapes seront de définir les orientations, les actions à mener dans le cadre du PAT, pour un début de mise en place des actions prévues en avril 2022.

Actuellement, nous en sommes à la définition des orientations stratégiques et on réfléchit à la manière à laquelle on peut faire participer les habitants à la mise en place du plan d'actions (ateliers, groupes de travail etc.).

Pour le moment, il faut savoir que quatre COPIL interne ont déjà eu lieu ainsi que deux COPIL technique : l'un avec la Chambre d'Agriculture et la SAFER, et l'autre avec des professionnels locaux en maraichage.

2. Diagnostic agricole et alimentaire

Après la partie introduction, M. DUPUY présente quelques éléments du diagnostic agricole et alimentaire : **se référer à la page 6 et 7 du diaporama.**

3. Pistes d'actions

M. DUPUY passe à la troisième partie de la présentation.

Malgré le fait que la commune n'est pas encore définie son plan d'actions pour le PAT, elle a déjà identifié certaines actions.

Action 1 : Développer l'approvisionnement local dans la restauration collective

La 1^{ère} action consiste à développer l'approvisionnement local dans la restauration collective publique, notamment pour répondre à la loi EGALIM.

Sur Jausiers, c'est la résidence Sainte-Anne (EPHAD) qui est la cuisine centrale, elle fait à manger pour l'école. On compte environ 150 repas par jour pour l'EPHAD et l'école.

Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu avec le directeur de la résidence Sainte-Anne qui répond très favorablement à ce projet. Le projet a d'ailleurs été acté en conseil d'administration.

On a établi comme méthodologie :

- 1/ Diagnostic du fonctionnement de la restauration collective :
 - Effectuer un état des lieux des achats alimentaires de la résidence Sainte-Anne : types de produits utilisés, en quelles quantités et pour quel prix ?
 - Contraintes opérationnelles du restaurant en matière de préparation : matériels et équipement disponibles, main d'œuvre disponible etc.
 - Contraintes budgétaires et leviers d'actions : diagnostic sur les coûts (quelle marge de manœuvre ? Sur quelles denrées) / réfléchir sur quels moyens d'actions pour anticiper et réduire le surcout occasionné (exemple : gaspillage alimentaire, réflexion sur les grammages etc.).
- 2/ En parallèle, réaliser un état des lieux de l'offre disponible sur le territoire :
L'objectif étant de connaître les producteurs locaux en capacité de pouvoir fournir la restauration collective.

C'est à partir de cet état des lieux que l'on pourra déterminer les besoins pour le futur marché (denrées alimentaires, budget ...) : quel plan alimentaire ? produits durables et de qualité : pour quelles catégories de produits ?

Cela nous permettra de réfléchir à un plan de progrès permettant d'augmenter de façon régulière les pourcentages tout en optimisant la gestion du budget.

Action 2 : Diversification des productions agricoles sur la commune

Dans une logique de diversification des productions agricoles sur le territoire et d'approvisionnement en légumes bio la restauration collective locale (Loi EGALIM), la commune de Jausiers a choisi de développer la filière maraîchage sur son territoire.

La commune de Jausiers a comme objectif d'accompagner l'installation d'un maraîcher bio sur des parcelles communales afin d'assurer l'introduction d'une production maraîchère bio et locale dans la restauration collective de la commune.

Les parcelles communales sélectionnées sont :

- L'ensemble des parcelles communales n°513, 514, 515 et 516 situé derrière Jausiers village, représentant un total d'environ 8000 m2.
- La parcelle communale n°504 située derrière le bâtiment des gendarmes. Sa superficie est d'environ 4000 m2.
- La parcelle communale n°47 d'environ 2800 m2 située à côté de l'EPHAD Sainte-Anne.

L'ensemble de ces parcelles sont intéressantes de plusieurs points de vue : accès à l'aspersion, bonne orientation et des terres qui sont en friche depuis de longues années, ce qui peut amener à une conversion rapide de ces dernières en agriculture biologique. La superficie totale de ces parcelles est d'environ 1,5 ha.

Un point important : ces parcelles sont situées en zone à urbaniser sur le PLU. Dans ce sens, la mairie de Jausiers est en pleine réflexion, est-ce qu'on converti ces parcelles en agricoles ? Est-ce qu'on les laisse en zone à urbaniser mais on autorise les serres sur ces parcelles ?

M. DUPUY questionne la DDT sur cette problématique.

Mme DELNORD explique que cette situation dépend de la commune, c'est à elle de décider d'autoriser ou non des serres sur ces parcelles via son PLU.

Mme HAUSER estime qu'il est préférable de convertir ces parcelles en zone agricole afin de confirmer cette volonté communale de développer l'agriculture sur son territoire.

M. DUPUY continue la présentation.

Au niveau des actions attendues et du calendrier prévisionnel pour les deux actions présentées précédemment : **se référer à la page 13 du diaporama.**

M. J-M TRON prend la parole pour évoquer l'engagement du Département sur l'évolution de la démarche RÉGAL (Réseau d'équilibre et de gouvernance alimentaire local). Il évoque notamment l'engagement d'un référent culinaire qui aura pour mission d'accompagner les PAT du département au niveau de la restauration scolaire : accompagner les chefs de cuisine, élaboration des menus etc.

Action 3 : Réflexion sur la réhabilitation d'une ancienne friche militaire en pôle d'activité autour de l'agriculture

La troisième action sur laquelle travaille la mairie de Jausiers est d'engager une réflexion sur la réhabilitation d'une ancienne friche militaire en pôle d'activité autour de l'agriculture : c'est le projet « Culture de liens ».

Pour contextualiser, la friche se situe sur la commune de Jausiers au quartier Breissand, proche du centre-ville, derrière la Maison des produits de Pays.

Ce site appartient à la Communauté de communes, il leur a été rétrocédée en 2009 suite au départ de l'armée dans le cadre du Contrat de redynamisation des sites de défense.

La surface totale est de 25000 m², le bâtiment possède 4 niveaux représentant au total 1600 m².

Il y a deux scénarios envisagés pour le projet : **se référer à la page 15 et 16 du diaporama.**

Cette présentation a amené plusieurs remarques et questions :

Mme DUNAND évoque un projet très intéressant de par son caractère global et multi-partenarial (CCVUSP, commune de Jausiers et Maison des Produits de Pays).

M. REVEL rappelle que ce projet touche au PPRN de Jausiers et qu'il faudra attendre sa finalisation pour savoir ce qui est possible ou non. Il reste toutefois optimiste sur cet espace. Il interroge la CCVUSP sur le type d'activité économique envisagé sur le quartier Breissand.

Mme DUNAND rappelle que la CCVUSP a une perspective de porteur de projet autour de l'hébergement. Elle rappelle que l'objectif est de s'insérer dans ce projet global en lien avec l'agriculture et de pouvoir éventuellement proposer du logement.

Mme OCCELLI rappelle pour les personnes présentes en visio que le terrain sur lequel est discuté le projet « Culture de liens » est en contrat de redynamisation avec l'Etat suite au départ de l'armée. Ce contrat arrivant à échéance en 2024.

M. FORTOUL indique que quel que soit les orientations prises, quel que soit le propriétaire/porteur de projet, nous serons tous tributaire de la prochaine présentation du PPRN.

M. REVEL répond qu'en terme de calendrier, les prescriptions concernant le PPRN arriveront au mois de Janvier et rappelle que sur cette zone-là, les prévisions n'annoncent pas une logique d'inconstructibilité totale.

Mme HAUSER s'interroge sur la faisabilité d'une culture maraichère sur cette zone sachant que le terrain a été fortement anthropisé. Elle demande également des informations complémentaires sur le « laboratoire à ciel ouvert ».

M. DUPUY rappelle que ce projet est en réflexion et que des études de faisabilité seront menées afin de connaître le potentiel agronomique des sols. Il rappelle que l'objectif du « laboratoire à ciel ouvert » est de créer un site pilote sur la culture maraichère en zone de montagne.

M. REVEL interroge M. TOUBERT sur l'éventualité de donner des contacts à la commune sur la thématique du centre de formation.

M. TOUBERT indique que le centre de formation agricole pour adultes (CFPPA) peut-être une bonne idée. Il conseil de prendre directement contact avec le directeur du CFPPA pour débiter le plus rapidement possible les échanges pour ce projet de centre de formation. Il insiste sur la nécessité du type de formation à mettre en place : formation pour adultes et volume nécessaire d'heures de formation pour faire tourner une antenne sur Jausiers/Vallée de l'Ubaye.

Mme OCCELLI rappelle qu'il est prévu d'aller rencontrer le Lycée Carmejane avec Matthias DUPUY et Jean-Michel TRON sur ce sujet.

Mme DUNAND rappelle que l'objectif n'est pas de créer un énième centre de formation mais de s'appuyer sur les centres existants et d'étudier la possibilité d'installer une antenne sur la commune de Jausiers.

Mme OCCELLI évoque l'originalité d'un centre de formation sur la thématique du maraichage en zone de montagne qui serait une réelle opportunité pour la Vallée de l'Ubaye.

M. CANITROT cite comme exemple le lycée Carmejane qui travail avec le PAT de Provence Alpes Agglomération. Il estime nécessaire de prendre contact avec ces derniers.

Mme DUNAND rebondit sur les propos de M. CANITROT en évoquant les partenariats qui existent actuellement entre la CCVUSP et Provence Alpes Agglomération sur d'autres thématiques.

Mme HAUSER insiste sur le réalisme d'un nouveau centre de formation spécifique sur un type de culture qui n'est pas représentatif du secteur. Elle reste prudente sur cette question-là.

Par rapport au centre de formation, M. REVEL estime qu'il faut ouvrir la porte quitte à la refermer tout en estimant qu'il serait dommage de ne pas tenter le coup.

M. CANITROT conseil de travailler avec des instituts de recherche.

Mme DUNAND évoque le centre Séolane située dans la vallée de l'Ubaye qui accueille des chercheurs sur différentes thématiques.

M. REVEL fait part de l'offre d'hébergement disponible sur le territoire à travers le centre Séolane et l'internat du Lycée de Barcelonnette. Il insiste sur les espaces d'hébergement disponible.

Action 4 : Développer l'agriculture biologique sur la commune de Jausiers

Quatrième action sur laquelle la commune de Jausiers travaille est le développement de l'agriculture biologique sur son territoire.

Au mois de Janvier, la commune a prévu d'effectuer une réunion avec la Chambre d'Agriculture ou cette dernière va intervenir pour renseigner les agriculteurs sur la conversion en bio. Sur ce point, la commune souhaiterait intervenir en soutenant financièrement les agriculteurs qui veulent passer vers le bio (par exemple : la certification en bio).

Action 5 : Organisation d'événements pour sensibiliser la population autour de l'agriculture et de l'alimentation

La commune de Jausiers a travaillé sur l'organisation d'événements pour sensibiliser la population autour de l'agriculture et de l'alimentation :

On peut citer l'événement « une famille/une poule » : l'idée étant d'offrir une poule à chaque famille le souhaitant. Cette initiative a été un franc succès : 122 poules ont trouvé une famille d'accueil à Jausiers. L'objectif étant vraiment de créer du lien social entre les habitants : par exemple, dans un HLM de la commune, neuf familles ont construit un poulailler collectif pour accueillir leurs poules. Au-delà de l'aspect social, il y aussi un objectif de réduction des déchets.

Un deuxième événement s'est réalisé dans la cadre du festival Alimenterre : un documentaire en lien avec l'alimentation et l'agriculture a été présenté à Jausiers pour sensibiliser sur l'impact de nos choix de consommation.

Ensuite, un autre événement était prévu mais n'a pas pu se faire. La commune possède de nombreux pommiers et la volonté était de faire appel à un pressoir mobile consacré au pressage des pommes : « les pommes trotteuses ».

L'idée était que les enfants, l'association des jeunes et également les résidents de l'EPHAD (pour créer du lien intergénérationnel), aillent ramasser des pommes sur les terrains appartenant à la commune pour ensuite participer au pressage des fruits pour repartir avec leur propre jus. Malheureusement, au vu des aléas climatiques, cet événement n'a pu être réalisé en raison du manque de pommes.

Fin de la présentation, moment d'échanges et de questions :

Mme DELNORD pose la question de la cohabitation entre le PAT et le SCOT.

Mme OCCELLI rappelle qu'il n'existe actuellement aucun SCOT sur le territoire de la CCVUSP. Une demande vient d'être envoyée à la préfecture pour déterminer le périmètre du SCOT sur notre territoire.

M. REVEL confirme les propos de Mme OCCELLI, le SCOT est prévu à l'échelle de la CCVUSP.

Mme DUNAND rappelle que le PAT servira énormément pour le SCOT car c'est un document cadre pour le territoire sur la thématique de l'agriculture.

M. REVEL interroge M. CANITROT sur son appréciation au niveau du calendrier concernant le PAT de Jausiers, notamment en comparaison avec les autres PAT de la Région.

M. CANITROT indique la difficile comparaison avec les autres PAT de la région car il existe une multitude d'échelles très différentes concernant les PAT (communal, intercommunal, PNR, Département). Au vu de la vague importante de PAT émergents en 2021 à l'échelle de la Région, il estime que le PAT de Jausiers est sur une très bonne dynamique.

M. CANITROT s'interroge sur la question de la précarité alimentaire qui n'a pas été évoqué.

M. DUPUY rappelle que des échanges ont eu lieu avec l'association Solidaritat Ubaye sur cette thématique.

Mme OCCELLI complète en rappelant qu'une nouvelle rencontre est prévue avec cette association pour évoquer leurs réels besoins et notamment la possibilité d'une épicerie sociale et solidaire itinérante.

M. CANITROT rappelle que dans le cadre du « Plan de relance », de nombreuses épiceries sociales et solidaires itinérantes ont vu le jour.

Mme OCCELLI aborde l'aspect social en évoquant le souhait de la commune de mettre en place la tarification sociale dans sa cantine. Elle rappelle que la commune de Jausiers délègue le service de restauration de la cantine à une association (MDJ). Nous travaillons actuellement avec la MDJ sur sa mise en place avec plusieurs interrogations qui subsistent au niveau de l'organisation : est-ce qu'on aura plus d'enfants qui viendront à la cantine ? Aura-t-on assez de place ? Faudra-t-il embaucher ?

M. CANITROT rappelle que les jeunes mangeurs (primaires et maternelles) sont des bons prescripteurs pour le changement de comportement des parents. Si les enfants mangent bien à l'école et qu'ils sont très nombreux à manger des produits locaux et de qualité à l'école, cela s'intègre aussi chez les parents ce qui est très intéressant.

M. PLANTIER demande si la commune de Jausiers envisage de mettre en exploitation les parcelles disponibles le plus rapidement possible pour voir la capacité de production, permettant alors de réajuster au mieux en fonction des besoins.

M. DUPUY estime que si la commune part sur le modèle juridique de l'espace-test, il est envisageable de mettre en culture au printemps 2023. Si l'on part sur un bail environnemental, cela pourrait prendre un an de plus.

M. PLANTIER s'interroge sur le montage juridique avec l'exploitant à venir, il demande s'il est envisagé la possibilité d'une régie agricole municipale.

Mme OCCELLI rappelle que la commune de Jausiers étudie toutes les solutions possibles mais que la tendance actuelle est de plutôt laisser faire le maraîcher en lui laissant à disposition les terrains ainsi que le matériel.

M. CANITROT conseil d'aller voir ce qui se fait ailleurs en rappelant qu'en région PACA, on dispose de tous les styles possibles. Il prend l'exemple de la commune de Mouans-Sartoux qui est l'exemple type de la régie agricole ainsi que la commune de Châteauneuf-de-Grasse où a été mis en place un commodat avec un agriculteur ou une partie de sa production est destinée à la restauration collective. Il insiste sur le fait de profiter du réseau régional des PAT pour échanger sur ce type d'informations.

M. REVEL interroge la DDT et la DRAAF sur le calendrier par rapport à ce qui était prévu dans le dossier PAT.

M. CANITROT rappelle que pour un PAT, il faut compter deux années de discussion et coopération avec les acteurs du terrain pour monter un plan d'action très opérationnel. La reconnaissance de niveau 1 est acquise pour trois ans. Si la commune de Jausiers n'a rien fait d'ici là, il faudra voir où on en est au niveau de la reconnaissance. Il évoque également que la commune peut faire une demande pour passer au niveau 2 ce qui indique que le PAT est passé

du stade de l'émergence à un PAT en actions. Il estime que si la commune de Jausiers va plus vite que par rapport à son calendrier, il est possible d'avancer vers la reconnaissance de niveau 2. Il rappelle que le PAT de Jausiers est sur une très bonne dynamique et qu'il n'y a aucun retard à ce niveau-là.

M. FORTOUL clôture la réunion en affirmant la détermination de la commune concernant le développement de son PAT qui est une orientation forte de la commune de Jausiers.

M. REVEL remercie la commune de Jausiers pour les éléments qui lui ont été présentés. Il se réjouit de voir que l'ensemble des partenaires et notamment M. CANITROT ont insisté sur la bonne dynamique du PAT de Jausiers. Il rappelle que les derniers éléments qui doivent être donnés sur le site de Breissand seront apportés dans les délais convenus. Il termine sur la nécessité de continuer sur cette dynamique concernant le PAT de Jausiers.
